Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212200778-20251201-25_10_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 1ER DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HÉNANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Votants	15
Absents	5
Exclus	0

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire
GOUAULT Yvonnick et BESNOUX Jean-Luc, Adjoints,
BOURDEL Laurence, BROUARD Catherine, HINGANT Marion, BAUDET Tanguy, ANDRIEUX David, FAY Arnaud, DURAND Pascal, conseillers.

Absents excusés : GESREL Nathalie donne pouvoir à BESNOUX Jean-Luc, LE GUIRINEC Sonia donne pouvoir à HINGANT Marion, URFIE Anne-Sophie donne pouvoir à BOURDEL Laurence, HAMON Jean-Baptiste donne pouvoir à HERVO Sylvie, OLERON Régine donne pouvoir à. BROUARD Catherine

Secrétaire de séance : Laurence BOURDEL

DELIBERATION N°25-10-03 : Fixation du prix de vente des terrains du lotissement Le Closset

Madame Le Maire expose que les travaux de viabilisation du Lotissement Le Closset arrivent à terme et que les 14 lots vont bientôt pouvoir être commercialisés. Il convient donc d'en fixer le prix de vente.

Il est rappelé que le 15 lots sera cédé à Terre d'Armor Habitat qui prévoit d'y construire des logements à caractère social.

Madame le maire présente un récapitulatif des dépenses relatives à la réalisation du lotissement :

Travaux de terrassement et viabilisation :	372 175 € HT
Etudes et Maitrise d'œuvre :	43 335 € HT
Achat du Terrain :	58 150 € HT
Intérêts d'emprunt et frais dossier	30 000 HT
Frais divers :	1 327 € HT
Montant total des dépenses :	**504 987 € HT**

- S'agissant de la surface totale des lots réalisés, soit 6 934 m², :
  - 845 m² seront cédés à l'euro symbolique à Terre d'Armor Habitat,
  - 6089 m² pour les lots de 1 à 14, seront vendus au prix déterminé ci-après
- Le prix de revient au m² de terrain à vendre est donc de 504 987 € HT/ 6 089 m² = **82.93 € HT, soit 99.52 € TTC, arrondis à 100 € TTC**

Il appartient donc à l'assemblée de valider le prix de vente au m² de terrain à 100 € TTC /m²

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24-03-01 du 9 avril 2024 portant création lotissement et d'un budget annexe Lotissement « Le Closset »,

Considérant le montant des marchés publics de travaux pour la réalisation du lotissement, les frais antérieurs et ceux de gestion ;

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212200778-20251201-25_10_03-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents et représentés :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente des terrains n°1 à n°14 à 100 € TTC /m²
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires pour la vente des terrains chez Maître GOUALT Guillaume, Etude12-70 Notaires associés à LAMBALLE-ARMO – ainsi qu'à recevoir le produit des ventes qui sera versé à la caisse de notre Trésorier.

Fait et délibéré à Hénansal,
Le 1er décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE HÉNANSAL 22 (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Sylvie HERVO